

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band: 24 (1974)
Heft: 2

Buchbesprechung: Études de notion et d'histoire politiques dans l'Antiquité gréco-romaine [Jean Béranger]

Autor: Widmer, Werner

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

wichtige Thema des schweizerischen staatlichen Lebens des 20. Jahrhunderts bearbeiten liess, und erst noch in der vorliegenden gründlichen und übersichtlichen Art. Die Arbeit Christoph Grafs zerfällt in zwei Hauptteile: im ersten werden die verwickelten und auf verschiedenen Ebenen ablaufenden Ereignisse um das Kraftwerk chronologisch-deskriptiv behandelt; im zweiten, thematisch-analytischen, werden die Probleme in grössere Zusammenhänge eingeordnet, woraus sich zehn, teilweise wieder unterteilte Kapitel ergeben. Besonders aufschlussreich ist der Abschnitt, in dem der Verfasser die Haltung einiger wichtiger Tageszeitungen in der Rheinau-Frage verfolgt.

Der flexible sprachliche Ausdruck des Verfassers, verbunden mit trotz überquellenden Inhalts überlegener Stoffgliederung und übersichtlicher Druckgestaltung des Werkes, gestalten dessen Lektüre sehr angenehm.

Zürich

Guido Scheiwiller

ALLGEMEINE GESCHICHTE HISTOIRE GÉNÉRALE

JEAN BÉRANGER, *Principatus. Etudes de notion et d'histoire politiques dans l'Antiquité gréco-romaine*. Recueil publié avec l'auteur par F. PASCHOUARD et PIERRE DUCREY. Genève, Librairie Droz, 1973. In-8°, 486 p., 5 planches. (Université de Lausanne, Publications de la Faculté des Lettres, vol. XX).

La publication des principaux articles d'un historien de renommée internationale est certes un événement qui méritera l'attention bien au-delà du cercle restreint des spécialistes. Grâce à l'excellente idée de renoncer aux «mélanges» avec leur mosaïque habituelle de contributions éparses, le lecteur a sous la main deux douzaines d'articles qui avaient paru dans différentes revues en l'espace de quarante ans, et cette belle collection lui donnera la possibilité de mesurer toute la largesse des vues de celui à qui on rend hommage, ainsi que sa sûreté dans l'interprétation des sources. L'avant-propos, qui n'a rien perdu de son actualité, nous montre un principe important de tout le recueil: c'est l'étude de la langue – en l'occurrence, il s'agit du latin, hélas si menacé de nos jours – qui constitue l'approche de toute civilisation. Pour l'historien en particulier, qui analyse le caractère, les racines et l'évolution ultérieure des idées politiques, la connaissance de la terminologie reste un instrument indispensable. A bon escient M. Béranger ne fait guère appel à l'étymologie, mais interroge les sources sur leur auteur, leur public et le genre littéraire. Ce qui ne l'empêche pas de plaider en faveur de l'histoire événementielle (guerres, batailles, dates, p. 38) – témoignage remarquable d'un courage visant aussi ce qui n'est pas moderne. Comme l'indique le titre, les études cernent le problème du principat romain, c'est-à-dire de la transition des *principes* de la République aux *princeps* de l'époque impériale et des obstacles posés par l'inertie des institutions romaines.

Dès le début, un leitmotiv vient compléter les principes d'ordre méthodologique, en partant du fameux passage d'Elien où la royauté est nommée un *glorieux esclavage* par Antigone Gonatas. A l'époque hellénistique nous voyons déjà clairement à quel point la théorie et la pratique s'influencent mutuellement, ce qu'illustre nettement la relation entre les villes libres grecques et les rois après la mort d'Alexandre.

Une série d'articles est consacrée aux dernières décennies de la République : l'histoire du terme de *tyrannos* chez les Romains, des origines à l'époque impériale, est un filon menant à l'hellénisme. Relevons un résultat particulièrement intéressant : à Rome, seuls les philosophes et les rhéteurs faisaient la distinction entre *rex* et *tyrannus*, tandis que le peuple et les poètes étaient plus généreux en choisissant les termes. Même Virgile, à deux reprises, désigne Enée par le terme de *tyrannus* (En. 7, 266; 12, 75). Dans cette étude et dans celles qui suivront, l'auteur se réfère souvent à Cicéron, dont l'œuvre constitue une mine inépuisable pour l'histoire des mots. Ainsi, une recherche spéciale concerne l'usage des termes *ordo* et *classis* chez Cicéron. Par *ordines* on entend les groupes qui assurent le fonctionnement des institutions ; en l'occurrence il s'agit des sénateurs et des chevaliers qui se distinguent nettement des citoyens. On n'a pas encore prouvé l'existence d'un *ordo plebeius* à l'époque de la République, même compte tenu du fait que le terme d'*ordo* ne revêt pas une signification technique comme le terme de *classis* qui, dès les origines, gardait un sens technique étroit.

L'importance de Cicéron pour la culture spirituelle demeure incontestable, même si l'on considère les aspects douteux de sa politique. M. Béranger, grand admirateur de cet illustre représentant de la République mourante, est bien d'accord avec Syme et d'autres qu'il devait être fort difficile, pour un contemporain, d'interpréter clairement les signes du temps. C'est ce que nous démontrent de manière évidente après l'an 50 av. J. C. les relations fort complexes entre Cicéron, d'une part, Pompée et César d'autre part, ces deux tyrans dont la mort ne fit nullement disparaître la tyrannie, et avec lesquels le rhéteur avait plusieurs liaisons personnelles de première importance. Néanmoins on ne pourra, selon nous, épargner à Cicéron le reproche d'avoir agi maladroitement en montant ses attaques inutiles et hargneuses contre Antoine, et de n'avoir pas reconnu les signes du temps, parce qu'il présumait une liberté d'expression qui avait disparu depuis longtemps.

Le lecteur trouvera, à côté des articles sur la culture spirituelle, d'autres qui sont orientés vers le droit constitutionnel ; parmi ceux-ci nous releverons une étude sur le tribunat de la plèbe sous Sylla, portant essentiellement sur le fameux plébiscite pour la ville de Termessos en Pisidie, lequel est daté par M. Béranger de l'an 72 av. J. C., ainsi que sur une analyse du terme *imperium infinitum* à partir de l'époque de Pompée.

Mais c'est une série d'études sur le principat qui constitue la pièce de résistance de tout le volume. Le principat, c'est bien le domaine où l'auteur a magistralement montré sa compétence avec sa thèse intitulée *Recherches*

sur l'aspect idéologique du principat, parue en 1953. Une définition du principat est impossible, parce que il ne s'agit pas d'une entité constitutionnelle, mais bien au contraire d'une institution par laquelle l'empereur exerce le pouvoir qui lui a été transmis – en théorie de plein gré – par le peuple. Ainsi l'auteur peut nommer la Rome du principat «une espèce de république monarchique populaire» (p. 427)! La question du divorce entre théorie et pratique se pose avec une acuité particulière lors du transfert de ce pouvoir à un successeur: situation paradoxale par l'essence même de la charge qui est, juridiquement parlant, un état *ad hoc* et *ad personam*. M. Béranger montre que déjà Auguste, en reléguant Agrippa Postumus, manifeste des idées dynastiques et que pour Vespasien, la succession familiale ne se discute même plus. Or, la pratique de l'adoption, au II^e siècle, se fonde sur ces mêmes idées. Selon les procédés authentiquement romains, la pratique précède, là aussi, la théorie justificatrice. Néanmoins il convient de relever le fait que les origines en remontent à la République. Avec nombre de pièces à l'appui, l'auteur peut démontrer que l'empereur s'appuyait en sa qualité de successeur des anciens *principes* sur les parties, les *officia* et une fortune. Tout ceci était transmis, à l'époque de la République déjà, au sein des grandes familles sénatoriales; maintenant, au moyen du *sacramentum*, du serment personnel du soldat envers son supérieur, l'empereur devient le patron d'une vaste clientèle. A vrai dire, dans le *Monumentum Ancyranum*, c'est le *consensus universorum* qui sert de base justifiant le *potiri rerum omnium*. Le *consensus* demeure étroitement lié, pour des siècles, au geste du refus du pouvoir, dont l'explication fait l'objet des plus belles pages du volume (avec également toutes les références, voir p. ex. la liste p. 168). Le lecteur se souviendra que Pompée déjà avait refusé son haut commandement exceptionnel, ceci dans le sens du glorieux *esclavage* de l'hellénisme, en vérité évidemment pour des considérations tactiques visant la *captatio benevolentiae*, geste de modestie que seul peut se permettre celui qui est vraiment fort!

La contribution sur la *Tabula Hebana*, une loi proposée sous Tibère et découverte en 1957, mérite tout autant l'attention du lecteur, car cette loi est significative de la survivance de formes républicaines sous le principat. Elle concerne une modification des élections des hauts magistrats par la création de centuries supplémentaires de chevaliers et de sénateurs. C'est à ce nouveau corps électoral qu'incombait la *destinatio* des hauts fonctionnaires, un néologisme que M. Béranger étudie avec un soin particulier. Nous ne connaissons ni les antécédents, ni la fin de cette institution dont l'étude exacte est entravée par les notions floues des auteurs (Tacite, Pline, Sénèque). Voici comment l'auteur, suivant l'opinion de M. F. Vischer, voit l'assemblée préparatoire destinatrice: l'empereur (Tibère) nommait douze préteurs (Auguste nommait aussi les consuls), dont quatre étaient ses candidats personnels, et les renvoyait au sénat. A la Curie on procédait à la *destinatio* (le choix proprement dit) et l'on transférait les élus aux comices

pour l'élection définitive, purement formelle. M. Béranger insiste sur le fait que chez Tibère, il ne s'agit que du choix des préteurs et que le passage de Tacite 1,15,1 (*Tum primum e campo comitia ad patres translata sunt*) s'y rapporte; de même l'empereur (du point de vue formel il est toujours le protecteur de la République) devait-il tenir compte de l'ambiance, puisque sous Pline encore on fait état de débats houleux. Mais nous ignorons quand on a renoncé à cette institution. Toujours est-il que l'obtention de postes importants, et surtout du consulat, dépendait de plus en plus de l'empereur qui, en sa qualité de *privatus*, se situait en dehors et au-dessus des partis conventionnels. L'auteur consacre à ce problème un article particulier dans lequel il montre l'importance qu'a la doctrine hellénistique d'un ordre supérieur aux lois humaines pour l'évolution à Rome (voir de nos jours la discussion au sujet de la légalité et de la légitimité). La partie consacrée au principat se termine par une étude de cette notion sous Trajan et Hadrien, ce qui inclut les problèmes de l'adoption, de la liberté de l'Etat et du canon des vertus auquel se référait l'empire orienté vers des idéaux du passé.

Nous abordons le dernier et vaste domaine, où sont groupés les travaux concernant *idéologie, réalités, religion* (pp. 301 et suiv.). La première contribution est un article très fin sur la pensée de saint Ambroise qui, dans une série de prédications, relie sans sourciller les récits bibliques de la création à l'immense richesse de la littérature païenne, de la cosmologie grecque à l'allégorie de la nature chez Virgile et Sénèque. Il ne semble pas ressentir de cassure en comparant la république romaine au *dominatus* de son époque, car pour un chrétien le pouvoir de l'Etat provient de Dieu dans tous les cas. L'auteur nous fait remonter à une époque plus ancienne lorsqu'il étudie la signification de la *providentia* impériale pour l'Etat en partant de l'exemple de Tacite *Annales* 1, 8,6 et de la *concordia* dont l'importance est montrée surtout au moyen de la propagande des pièces de monnaies. *Concordia* était à l'époque de la République un slogan de parti, tandis que dans les débuts du principat elle est réduite à l'entente conjugale dans la famille de l'empereur. A la fin de la dynastie julio-claudienne elle symbolise la cohésion des troupes et des provinces et plus tard elle évoque surtout l'unité de l'institution qu'incarne la personne de chaque empereur.

L'année 69 et l'avènement des Flaviens exercent une influence prépondérante sur la notion très variable de *genius*. M. Béranger lui a consacré deux travaux, le premier sur les reliefs flaviens de la Cancelleria, l'autre sur les témoignages numismatiques et littéraires. Parmi les deux créations de l'époque républicaine, le *genius senatus* et le *genius populi Romani*, ce dernier disparaît à la fin de la République, mais il reparaît, d'abord en province avec les attributs républicains, après la victoire de Vespasien. Ces traits iconographiques se maintiendront sur les monnaies jusqu'au IV^e siècle. Le dernier travail examine les moyens d'exprimer la

divinité de l'empereur dans les panégyriques. Ici également, l'auteur commence par l'étude des notions (*divus, divinus, deus, numen*). D'aucuns seront surpris d'apprendre que les éléments païens de la rhétorique subsistent même sous Théodore : la majesté de Dieu se révèle dans la majesté de l'empereur qui, dans cette terminologie voisine d'un genre littéraire traditionnel, demeure proche de la sphère divine, de sorte que même le père défunt de Théodore peut être qualifié sans objection de *divinus*.

Nous n'avons pas pu mentionner tous les articles sur le principat, ainsi ceux consacrés à un passage de Aulu-Gelle, sur la tradition du *Cinna* de Corneille, sur les relations entre les poètes épiques latins et l'idéologie impériale. Partout le lecteur profitera d'une analyse pénétrante et fine, et, en fin de volume, il trouvera les index nécessaires, au début une bibliographie mise à jour des œuvres de M. Béranger. Mais ce qui importe le plus, les études du *Principatus* sont brillamment écrites, avec l'aisance magistrale que seule peut engendrer une affectueuse affinité à l'objet de sa recherche.

Zurich

Werner Widmer

WALTER LANGHAMMER, *Die rechtliche und soziale Stellung der Magistratus municipales und der Decuriones in der Übergangsphase der Städte von sich selbstverwaltenden Gemeinden zu Vollzugsorganen des spätantiken Zwangstaates (2.–4. Jahrhundert der römischen Kaiserzeit)*. Wiesbaden, Steiner, 1973, 325 S.

Die von Walter Langhammer vorgelegte Habilitationsschrift (1969, Universität Münster) beschäftigt sich mit der rechtlichen und sozialen Stellung der städtischen Beamten des 2. bis 4. Jahrhunderts n. Chr. Sie ordnet sich demnach in die heute von vielen Althistorikern intensiv betriebenen Bemühungen ein, das Römische Reich von seinen kleinsten Selbstverwaltungseinheiten her zu verstehen und hier Wesentliches in bezug auf seinen Aufbau und langen Bestand zu erfassen. Der Autor skizziert vorgängig kurz die einzelnen Begriffe (oppidum, praefectura, colonia, municipium usw.), darauf den rechtlichen Status der städtischen Bevölkerung (römische Bürger, Bürger latinischen Rechts, Peregrine usw.) und wendet sich dann im Hauptteil seiner Arbeit (S. 42–278) der Munizipalverwaltung seit dem 2. Jahrhundert der Kaiserzeit zu: Allgemeine Kennzeichen der Munizipalmagistraturen (Wahlqualifikation, Amtsduauer usw.) erfahren eine ausführliche Behandlung; sodann werden die einzelnen Beamtenkategorien und ihre Aufgaben (Duo-viri, aediles, quaestores, curatores) dargestellt. In einem zweiten Unterabschnitt behandelt der Autor den *ordo decurionum* in gleicher ausführlicher Weise und beschließt mit einer Zusammenfassung seine Arbeit.

Da die Forschung seit einiger Zeit daran ist, unter verschiedenen Gesichtspunkten einzelne der angeschnittenen Fragen aufzuwerfen und kritisch zu prüfen, stösst die Arbeit von L. sicherlich auf grosses Interesse. Einige kritische Bemerkungen zu Ansatz und Methode sind freilich nicht zu um-